

Autorisation en vue du mariage

Vous n'avez pas de permis de séjour en Suisse et souhaitez vous marier ici ? Nos juristes peuvent vous donner des conseils et informations précises lors d'un entretien individuel dans nos locaux.

Documents à fournir au CCSI

S'il vous plaît prenez les documents suivants avec vous. Si vous n'avez pas encore tous les documents sous la main, ce n'est pas un problème - venez avec ce que vous avez.

Il est également possible de nous envoyer les documents par mail à l'adresse info@ccsi-fr.ch. Nous pouvons imprimer vos documents ou faire des photocopies sur place.

Nécessaire:

- Passeports des deux personnes
- Visa
- Certificat de célibat
- Bail à loyer
- Police d'assurance maladie
- Contrat(s) de travail
- 3 dernières fiches de salaire
- Attestation d'indépendance financière du service social
- Attestation de l'office des poursuites
- Témoignages du couple

Si situation juridique différente ou si existant

- Attestations des cours de langues (si elle/il se marie avec une personne issue d'un Etat hors UE/AELE et titulaire du permis B ou C)
- Photographies du couple